



Hospices Civils de Beaune

Centre Hospitalier Philippe le Bon

**INSTITUT DE FORMATIONS PARAMÉDICALES  
DES HOSPICES CIVILS DE BEAUNE**

AVENUE GUIGONE DE SALINS. B.P. 40104. 21203 BEAUNE CEDEX. TÉLÉPHONE 03 80 24 44 49. FAX 03 80 24 45 83. Courriel : [lst.sec.ifsj@ch-beaune.fr](mailto:lst.sec.ifsj@ch-beaune.fr)

# PROJET PÉDAGOGIQUE 2024-2025

**Institut de Formation d'Aides-Soignants  
des Hospices Civils de Beaune**

## Table des matières

PREAMBULE.....	3
INTRODUCTION .....	4
IFAS DE BEAUNE ET FORMATION AIDE-SOIGNANTE.....	7
Durée de la formation .....	9
Volume horaire de la formation (cursus complets et cursus partiels).....	9
Ressources humaines .....	9
Locaux.....	10
Point d'histoire .....	12
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT.....	13
VALEURS MOBILISEES DANS LA FORMATION .....	15
FINALITES DE LA FORMATION .....	16
PRINCIPES PEDAGOGIQUES.....	18
Alternance intégrative et individualisation du parcours de formation.....	18
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE .....	21
VEILLE DOCUMENTAIRE ET PROFESSIONNELLE.....	24
FORMATION THEORIQUE .....	25
Simulation en santé et réalité virtuelle .....	28
Culture de la qualité et gestion des risques .....	28
FORMATION CLINIQUE EN STAGE .....	30
Alternance .....	30
Objectifs de stage .....	31
Modalités de stage .....	31
Suivi en stage.....	32
Commission des stages avec les Hospices civils de Beaune .....	32
SUIVI PEDAGOGIQUE.....	34
Suivi pédagogique individuel.....	34
Contrat pédagogique.....	35
Suivi pédagogique collectif.....	35
RAISONNEMENT CLINIQUE ET PRATIQUE REFLEXIVE .....	36
EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE ET DE LA FORMATION .....	38
CONCLUSION .....	40
BIBLIOGRAPHIE.....	41

## PREAMBULE

Soigner, c'est prendre soin de l'autre en portant une attention particulière aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe de personnes dans la spécificité de leur cadre de vie et le respect de leur singularité.

Soigner, c'est aussi exercer dans une réalité sociale, culturelle, territoriale et économique. Par conséquent, l'exercice des soins infirmiers s'inscrit dans la dynamique d'évolution des besoins de la population en tenant compte :

- Des enjeux sociaux, sanitaires, démographiques et économiques
- Des diversités culturelles et enjeux géopolitiques
- Des orientations des politiques sanitaires et sociales au niveau international, européen, national et territorial
- Des évolutions des modalités de prise en charge, techniques et technologiques

Les soins ne peuvent donc se concevoir que dans une démarche continue d'actualisation et de perfectionnement des acquis professionnels ainsi que de développement de connaissances.

# INTRODUCTION

Le projet pédagogique, conformément aux textes qui régissent la formation aide-soignante, est élaboré en concertation avec **l'équipe pédagogique**, sous la responsabilité du **directeur de l'institut**.

Il est le document de **référence** pour tous les acteurs de la formation car il présente les orientations pédagogiques et professionnelles ainsi que les valeurs véhiculées et devant être mobilisées par l'ensemble des acteurs de la formation.

Outil de communication avec les différents partenaires, il est le fil conducteur de la formation et révèle la philosophie impulsée à l'institut participant ainsi à la construction de l'identité professionnelle de l'élève et à sa professionnalisation.

**Il doit être évolutif, réaliste, réalisable, source de réflexion et évaluable.** Il appelle à l'échange et au partage des avis de l'ensemble des acteurs qui collaborent à la formation.

Ses objectifs sont de :

- **Garantir un niveau de formation de qualité** répondant aux enjeux des besoins de santé et adaptée aux évolutions des métiers du soin et de l'accompagnement
- **Fédérer l'équipe autour de pratiques pédagogiques adaptées au public accueilli** favorisant les conditions d'apprentissage et intégrant une individualisation des parcours
  - Intégrer les orientations, axes stratégiques et priorités :
    - Loi « ma santé 2022 » et stratégie nationale de santé - Plans nationaux de santé publique
    - Plan régional de santé 2018-2028 et schéma régional 2023-2028
    - Projet médico-soignant de la GHT « Sud Côte d'Or »
    - Projet d'établissement des HCB
- **Intégrer les axes stratégiques du schéma régional** des formations sanitaires et sociales 2023-2028
- **Assurer la cohérence des contenus de formation** en lien avec l'acquisition de compétences et le processus de professionnalisation en respect des termes du référentiel de formation.
- **Le référentiel d'intervention pour la promotion de la santé mentale des étudiants en Bourgogne Franche Comté** visant à améliorer le bien-être des étudiants dans l'enseignement supérieur.

Les élèves font face à de nombreux facteurs de stress liés à leurs études, leur vie personnelle et sociale, qui peuvent affecter négativement leur santé mentale et leurs résultats académiques. Les crises sanitaires ou environnementales, comme la pandémie de COVID-19, ont accentué les problématiques de santé mentale et nécessitent des réponses adaptées pour promouvoir le bien-être et l'adoption d'habitudes de vie saines

- Renforcer le sentiment d'appartenance à un institut, aux Hospices civils de Beaune, à la communauté étudiante (avec l'association étudiante)

- Favoriser l'accès à la psychologue et à l'assistante sociale des Hospices civils de Beaune
- Accompagner les élèves en post stage pour de l'analyse de la pratique avec une psychologue externe à l'établissement
- Favoriser l'accès au logement pour les élèves en difficultés par une collaboration avec la DRH des Hospices civils de Beaune
- Proposer la formation « secouriste en santé mentale » aux formateurs de l'IFP et développer le secourisme en santé mentale pour favoriser le soutien par les pairs
- Maintenir l'accompagnement individualisé des élèves par des suivis pédagogiques réguliers avec un formateur référent
- Développer l'utilisation de méthodes pédagogiques innovantes
- Favoriser la cohésion au sein de l'institut par des journées d'intégration, de cohésion et de partage
- Evaluer les conditions de vie à l'IFP, le sentiment d'appartenance, la qualité de vie des élèves lors de la section relative à vie des élèves par les pairs et également lors des bilans de modules et d'année
- Mettre en œuvre des projets en lien avec la gestion du stress : Atelier « Massage bien-être » sera proposé les jeudis des semaines pairs, ateliers de « lâcher-prise » dans le module 6.
- Développer les partenariats avec des associations, la ville de Beaune pour offrir des ressources aux élèves.

•

La formation intègre les grandes orientations nationales de santé publique telles :

- **Egalité et accès aux soins**
- **Viellissement démographique**
- **Développement des maladies chroniques**
- **Prévention, socle du système de santé et priorité de santé publique.** Les élèves peuvent mettre en pratique leurs apprentissages lors d'interventions en stage et d'actions de prévention auprès de différentes populations.
- **Virage ambulatoire**
- **Evolution des métiers et des modes de prise en charge.** L'institut résolument tourné vers l'avenir prépare les futurs professionnels à des pratiques de soins et des modes d'exercice innovants. Des intervenants territoriaux sont invités à venir présenter leurs missions aux élèves : professionnels exerçant via des protocoles de coopération, praticiens cliniciens, acteurs de la télémédecine...
- **Respect du Droit des patients et la démocratie sanitaire :** une attention particulière sera portée à ce que les élèves, dès le début de leur formation, connaissent les droits et les modes de représentation des personnes prises en soin.

L'ingénierie pédagogique, composante opérationnelle du projet pédagogique, décline les 5 axes et enjeux majeurs du PRS Bourgogne-Franche-Comté en cohérence avec la stratégie nationale de santé :

- **Augmentation des maladies chroniques**

- **Vieillessement de la population**
- **Besoins de prise en charge des problématiques de santé mentale**
- **Evolution démographique de la démographie des professionnels de santé**
- **Impact des questions environnementales sur la santé**

Par ailleurs, parce qu'il s'agit là **d'un enjeu et défi sociétal, territorial, sanitaire, médicosocial et éthique majeur**, traduit par la stratégie nationale de santé et les plans régionaux de santé, l'équipe de l'institut a choisi une **inscription pédagogique transversale de la gériatrie** sur l'ensemble de la formation car il existe une réelle problématique d'attractivité de ce secteur qui peine à recruter des personnels aides-soignants.

Il s'agit de permettre aux élèves d'**identifier toute la diversité et richesse d'exercice** ainsi que la technicité en lien (trop souvent ignorée) et la spécificité d'exercice (interprofessionnalité, évaluation, démarche projet...). Ce **focus disciplinaire** est mobilisé tant au niveau des enseignements théoriques (cours, partages d'expériences, simulation, « chambre de la chute », jeux de rôles, ...) que cliniques (stages, développement de parcours de stage et projet de partenariat avec centre hospitalier gériatrique en région lyonnaise).

**Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023**, relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts paramédicaux, **la directrice soumet le projet pédagogique pour validation à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.**

Ce projet est donc validé par les tutelles et partenaires : Agence Régionale de Santé, Conseil Régional, Etablissement. Support ainsi que les représentants des élèves(es) et des professionnels.

# IFAS DE BEAUNE ET FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Institut de Formation  
Aide-Soignant

## Situation géographique



La Bourgogne est une région qui se situe à quelques centaines de kilomètres au sud de Paris et s'étend jusqu'aux portes de Lyon. Grande région composée de 4 départements, la ville de Dijon en est la préfecture.

Ainsi, située à 45 km au sud de Dijon, la ville de Beaune bénéficie d'une situation géographique et touristique privilégiée ainsi que d'un axe routier, autoroutier et ferroviaire permettant une grande facilité d'accès. La ville se situe également à proximité du CHU de Dijon et du CH de Chalon-sur-Saône.

Le territoire beaunois se caractérise par de fortes disparités (emploi, attractivité, accessibilité), un ralentissement démographique (solde migratoire déficitaire), un vieillissement démographique conséquent (supérieur à la moyenne nationale) et un taux de pauvreté important chez les jeunes.

Il existe une forte employabilité régionale pour la profession d'aide-soignant et le secteur gériatrique est fortement représenté à ce niveau.

L'institut de formation, dont l'organisme gestionnaire est l'établissement public de santé « les Hospices Civils de Beaune » dispense une formation en soins infirmiers (IFSI), une formation aide-soignante (IFAS) et des actions de formation professionnelle continue.

Soucieux de décliner les axes du **schéma régional des formations professionnelles 2023-2028** et de s'inscrire dans une **logique de formation continue tout au long de la vie**, l'IFAS accueille :

- **Rentrée de septembre** :

- **Quota autorisé de 40 élèves aides-soignants** :

- **Par voie de sélection** (modalités selon l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture et l'arrêté du 10 juin 2021 **modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023** relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignante et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux).

- **Par voie de formation professionnelle continue**

- **Hors quota autorisé** :

- Par la voie de la VAE
- Par la voie de l'apprentissage

- **Rentrée janvier/mars** (dès 2023) :

- **Quota autorisé de 12 places**

- Par voie de sélection identique à celle de la rentrée de septembre et par voie de la **formation professionnelle continue**

- **Hors quota autorisé** :

- Par la voie de la **VAE**
- Par la voie de l'**apprentissage**

**Procédure de sélection** : cf. Annexe 1 « *Procédure de sélection qualité* »

- **Examen de dossier et entretien avec jury** cf. Annexe 2 « *Arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés par l'arrêté du 9 juin 2023* »

- **Dispense d'épreuves de sélection** :

- Personnes issues de la promotion professionnelle (sélection par employeurs)
- ASH qualifiés de la FPH et agents de service : Ancienneté  $\geq 1$  an dans structure sanitaire ou médico-sociale, publique ou privée ou services d'accompagnement et d'aide à domicile
- Suivi formation « *Formation continue 70h relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée* » et ancienneté  $\geq 6$  mois dans structure sanitaire ou médico-sociale, publique ou privée ou services d'accompagnement et d'aide à domicile

- Personnes issues du dispositif de l'apprentissage (contrat d'apprentissage + dossier)

## Durée de la formation

La formation aide-soignante, pour un parcours complet, comprend **1540h** (770h-22 semaines d'enseignement théorique et 770h-22 semaines de stages cliniques) d'enseignements théoriques et cliniques, en **alternance** sur une période de **11 mois**.

L'enseignement en institut est dispensé sur la base de **35 heures hebdomadaires**.

La durée de présence en stage est de **35 heures hebdomadaires**.

La présence à l'ensemble des enseignements théoriques et cliniques est obligatoire. Une **franchise de 5%** d'absence justifiée est autorisée.

## Volume horaire de la formation (cursus complets et cursus partiels)

Synthèse des volumes horaires de formation à réaliser pour l'accès au DE AS en fonction la certification déjà obtenue par le candidat

DEAS 2021	DEAS 2021 (formation complète)	DEAP 2006 (niveau 3)	DEAP 2021 (niveau 4)	BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)	BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)	Titre professionnel ADVDF (niveau 3)	Titre professionnel ASMS (niveau 3)	DEAES 2021 (niveau 3)	DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)	ARM 2019 (niveau 4)	Ambulancier 2006 (niveau 3)
Accompagnement individuel	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77
BLOC 1	168	98	77			98	112	112	112	147	168
BLOC 2	294	98	70	294	294	259	294	224	273	217	203
BLOC 3	91	21				21	56	21	21	42	42
BLOC 4	35				35	35		21	35	35	21
BLOC 5	105	35			105	77	63		35	35	63
Formation clinique	770	245	245	350	490	595	595	420	420	595	595
total formation théorique	770	329	224	371	511	567	602	455	553	553	574
total cursus (théorie et clinique)	1540	574	469	721	1001	1162	1197	875	973	1148	1169

## Formation par apprentissage dès 2022

L'IFAS est engagé dans une collaboration avec le CFA de Dijon, les apprentis en parcours complets bénéficient d'une formation sur 18 mois, alternant des périodes de formation à l'IFAS et d'apprentissage chez un employeur.

## Ressources humaines

La gestion et l'activité de l'institut sont assurées par :

- **Un directeur des soins** dont le temps est partagé entre la coordination des soins généraux des Hospices civils de Beaune et l'institut, responsable de :
  - La conception et déclinaison du projet d'institut intégrant les axes des plans nationaux de santé publique, du projet régional de santé, du schéma régional des formations sanitaires et sociales et du projet d'établissement d'adossement,

- L'organisation de la formation initiale et continue,
  - La gestion et l'organisation de la formation continue à destination des professionnels
  - L'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique, administrative et technique
  - La conception et la mise en œuvre d'une démarche qualité
  - D'une collaboration partenariale efficiente
  - La mise en place d'un plan de communication interne et externe
- **Un cadre supérieur de santé adjoint de direction** dont le temps est partagé entre l'IFSI et l'IFAS, responsable de :
    - La coordination pédagogique en formations initiales et continues
    - La coordination des stages
    - La conception et mise en œuvre de la démarche qualité
    - L'animation du réseau partenariale pédagogique
- **Une équipe pédagogique** composée d'un cadre de santé formateur permanent exerçant à 100% et d'une infirmière chargée d'enseignement exerçant à 50%.
  - **Une adjointe administrative**, à 100%, en charge de l'activité administrative et de l'accompagnement des élèves dans leurs démarches.
  - **Un(e) documentaliste et chargé(e) de communication**, dont le temps de travail est partagé entre l'IFSI et l'IFAS, qui oriente et aide les élèves dans leurs recherches documentaires et collabore au plan de communication interne et externe de l'institut ainsi qu'à la démarche qualité. Il exerce à 80%.
  - **Un agent d'entretien-logistique** dont le temps de travail est partagé entre l'IFSI et l'IFAS qui exerce à 100%.

## Locaux

### - Locaux réservés à la formation

- 5 salles de cours (dont un amphithéâtre de 95 places)
- 2 salles de travaux pratiques équipées en laboratoire de simulation
- 1 salle informatique (11 postes)
- 1 centre de documentation
- 9 bureaux de formateurs

### - 4 locaux réservés à l'administration

- Secrétariat
- Direction
- Salle de réunion
- Local à archive

- Un espace restauration réservé aux élèves et étudiants.

En 2013 et 2014, l'institut a bénéficié de travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Néanmoins de nouveaux aménagements sont nécessaires (ascenseur) suite à un audit réalisé en 2020. Ces travaux sont planifiés dans le rétro planning institutionnel des Hospices Civils de Beaune et devraient débuter en 2023.

## Point d'histoire

Héritière d'un riche patrimoine historique et architectural, capitale des vins de Bourgogne, la ville de Beaune abrite également des formations post baccalauréat dont la formation en soins infirmiers.

La ville de Beaune se caractérise par une longue tradition hospitalière dont témoignent encore aujourd'hui Les Hospices Civils qui organisent chaque année la célèbre vente des vins internationale à visée caritative.

L'histoire des Hospices de Beaune débute en 1440 sous l'égide de Nicolas Rolin et de son épouse, Guigone de Salins qui créent une fondation pieuse. Il s'agit du premier hôpital pouvant accueillir et soigner des « malades et des déshérités » à titre gratuit et de « l'accès aux soins pour tous ».

Jusqu'en 2006, la communauté religieuse de l'Hôtel Dieu a participé activement à la gestion de l'établissement.

Toujours dans une volonté de répondre aux exigences du présent tout en respectant le passé, les religieuses et l'administration avaient accueilli au sein de l'Hôtel Dieu une Ecole d'infirmières dont les cours avaient débuté le 1<sup>er</sup> octobre 1931.

C'est en 1980, que cette école fut fermée et installée dans des locaux nouvellement construits, ceux qui nous accueillent toujours à ce jour.

Le métier et la formation d'aide-soignant ont évolué au gré des réformes de la formation infirmière.

Aujourd'hui, la profession aide-soignante est en pleine mouvance avec le projet d'une redéfinition des actes, activités et compétences ainsi qu'une réingénierie de la formation (les textes devraient paraître en 2021 pour une mise en application à la rentrée 2021). La question d'un exercice libéral aide-soignant est également au cœur des débats.

Ainsi l'institut de Beaune, riche de son histoire, poursuit son évolution dans une approche humaniste afin de former des aides-soignants(es) responsables et compétent(e)s pour répondre de manière qualitative et efficiente aux besoins des usagers d'aujourd'hui dans un environnement toujours évolutif et mouvant.

## FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

**Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales**, a décentralisé la formation professionnelle du secteur sanitaire restée jusqu'alors sous la responsabilité de l'Etat.

La région est devenue compétente pour :

- La répartition des quotas et des capacités d'accueil
- L'agrément des instituts et de leurs directeurs
- Le financement des instituts de formation (fonctionnement et équipements)
- Les aides aux élèves

**Le Conseil Régional assure le financement des organismes de formation paramédicaux.** L'Etat conserve la fixation des quotas nationaux et leur répartition par région ; il reste compétent en matière de **pédagogie** (ARS) et de **délivrance des diplômes** (DREETS). **Les Hospices Civils de Beaune (HCB) support demeurent l'organisme gestionnaire.**

**Le Conseil Régional prend en charge le coût de formation des primo-sortants et de demandeurs d'emploi.** Des financements totaux ou partiels proviennent également d'OPCO, de Pôle Emploi ou d'autofinancements.

**L'arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023** relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, définit 4 instances :

- **Instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI)** présidé par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou de son représentant,
- **Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves (SCTPSIE)** présidée par le directeur de l'institut de formation ou son représentant,
- **Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires (SCTD)** présidée par le représentant des formateurs permanent élu,
- **Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut (SRCVEI)** présidée par le directeur de l'institut de formation ou son représentant.
- **Commission de validation de l'acquisition des résultats (CVAR)**, présidée par le directeur de l'institut ou son représentant se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieu professionnel constitutives de la formation. Au moins deux commissions ont lieu par an, dont une se réunit en fin d'année scolaire.

**Un règlement intérieur** est soumis à la validation de l'ICOGI et précise le fonctionnement de l'organisation de l'institut.

**2 rentrées sont planifiées à l'institut :**

- **Une rentrée la première semaine du mois de septembre.**
- **Une rentrée dont la date est fixée entre le 02 janvier et le 31 mars**

Pour optimiser l'accueil en formation et faciliter certaines démarches, une **pré-rentrée** est organisée pour l'ensemble des élèves.

La **cohabitation** dans un même institut, des formations infirmière et aide-soignante, favorise **l'émergence d'une compétence collective**, de **l'interprofessionnalité** et contribue à la **professionnalisation de la collaboration**. Certains enseignements (raisonnement clinique, hygiène, fondamentaux du soin, soins de confort et de bien-être) sont également **mutualisés** entre les deux formations permettant outre, **communication et collaboration, une meilleure appréhension de chaque profession par une connaissance réciproque**.

## VALEURS MOBILISEES DANS LA FORMATION

La démarche pédagogique des formateurs s'appuie sur des **valeurs** qui constituent les **fondements de la profession et des soins**.

La philosophie de la formation aide-soignante repose sur une conception **HUMANISTE** de l'Homme fondé sur les principes de Respect, Dignité, Equité, Solidarité, Ethique et Laïcité.

Les valeurs et principes déclinés et mobilisés par l'équipe pédagogique au sein des enseignements ainsi que requis par la profession sont :

- **Respect** : base de la relation pédagogique, de la reconnaissance mutuelle, de la bienveillance et de l'altérité
- **Equité** : reconnaissance des droits des personnes dans la mise à disposition des moyens, l'impartialité de l'évaluation et le respect du règlement intérieur et des règles professionnelles
- **Humanisme** : foi en l'Homme et dans sa capacité à évoluer positivement. Solidarité, bienveillance, responsabilité
- **Bienveillance** : écoute, attention, intérêt, indulgence et non-jugement
- **Responsabilité** : conscience de la portée des actes et capacité à les assumer (autonomie et notion d'« acteur »)
- **Dignité** : reconnaissance de la valeur intrinsèque d'autrui et qui commande le respect
- **Intégrité** : inclut honnêteté, loyauté, fiabilité

Elles participent à la **construction de l'éthique** et de **l'identité professionnelle** des élèves aides-soignants. Elles doivent **animer les actes et réflexions de l'équipe** de l'institut au quotidien.

Autant de **valeurs et de qualités** qui permettront à l'aide-soignant de participer, dans son champ de compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ayant pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne **dans le respect de ses droits et de sa dignité**.

En effet, son rôle s'inscrit dans une approche globale et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

## FINALITES DE LA FORMATION

**Au terme de sa formation, l'élève sera un aide-soignant compétent, polyvalent, autonome, responsable, réflexif**

*« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre de responsabilités partagées. » (Référentiel activité, 2021, p 26).*

Le rôle de l'aide-soignant(e) s'inscrit dans une **approche holistique** de la personne soignée autour de trois missions :

- **Accompagner** la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- **Collaborer** au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- **Contribuer** à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

L'aide-soignant(e) sera :

- **Apte à participer activement au projet de soins** de la personne accompagnée,
- **Apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe** dans le domaine préventif, curatif, de réhabilitation et de réadaptation,
- **Capable de prendre en compte l'évolution de l'état clinique** de la personne pour une approche globale
- **Capable de s'inscrire dans une démarche de prévention et de gestion des risques**
- **Apte à reconnaître ses émotions et à les gérer avec l'analyse et la distance professionnelle requise,**
- **Capable d'intégrer l'importance de la dimension relationnelle** dans toute prise en soin,
- **Capable de questionnement, de réflexion, d'analyse** afin de donner du sens à ses actes, et de développer ses compétences
- **Capable d'assumer ses missions et responsabilités** en tenant compte des aspects éthiques et juridiques de son engagement professionnel,

- **Apte à collaborer avec les différents partenaires** de santé afin d'offrir une prestation de qualité aux personnes soignées, soit dans le cadre d'une hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure soit à domicile.
- **Apte à investir des situations nouvelles** dans un contexte politico-médico-économique en mutation,
- **Capable de s'interroger sur ses choix dans le but d'affiner son projet professionnel,**
- **Capable d'analyser ses acquis et potentiels** afin de choisir un premier poste avec discernement
- **Capable de participer à la formation de ses pairs et à l'évolution de la profession.**

En intégrant la formation, l'apprenant s'engage dans un **processus d'apprentissage** et de **professionnalisation** qui lui permettra de:

- **Maturer une posture professionnelle adaptée aux différentes situations**
- **Construire son identité professionnelle** (*« positionnement singulier dans un collectif de normes et de valeurs professionnelles partagées »*)
- **Développer une éthique professionnelle**
- **Développer des capacités d'analyse réflexive**
- **Développer des capacités d'identification et d'adaptation des processus émotionnels aux situations professionnelles**
- **D'acquérir les connaissances et compétences lui permettant de devenir un(e) praticien(ne) compétent(e), autonome et réflexif(ve).**

## PRINCIPES PEDAGOGIQUES

**Les modalités d'apprentissage** relèvent d'une **pédagogie différenciée** qui s'appuie sur des **valeurs humanistes et une vision positive de l'apprenant**.

Par « vision positive », on entend créer des conditions propices à l'apprentissage dans une attitude de respect mutuel et d'intégration des singularités. Il s'agit notamment de communiquer clairement les attentes et les objectifs tout en étant attentifs aux besoins des élèves. Le formateur met en place des **stratégies** pour développer la curiosité ainsi que le désir d'apprendre et d'évoluer. Il se positionne de manière à entrevoir le professionnel qu'il va devenir c'est-à-dire acteur de son processus d'apprentissage. Il devra également, tout au long de sa vie professionnelle, s'inscrire dans une démarche permanente de **développement de compétences**.

L'institut développe également des dispositifs intégrant les nouvelles technologies favorisant les apprentissages ainsi que l'information et la communication. Ainsi ont été mis en place un **site internet, un accès extranet et un site dédié à la documentation numérique**.

### Alternance intégrative et individualisation du parcours de formation

Une des **caractéristiques** de la formation aide-soignante est qu'elle se déroule entre **institut de formation et lieux de stage**. C'est une formation professionnelle d'adultes, **en alternance**.

Par conséquent, **l'acquisition des compétences pour répondre aux besoins de santé** des personnes, dans le cadre **d'une prise en charge pluri professionnelle**, repose sur la construction d'une alternance **intégrative** où les deux temps de formation interagissent.

Il s'agit de construire une **alternance** qui répond à **l'intention pédagogique de collaboration entre l'institut et les lieux de stage** autour de situations apprenantes. L'analyse des situations professionnelles et l'acquisition de connaissances vont participer à la **construction des compétences attendues en fin de formation et de la posture en lien**.

Cette pédagogie permet **l'émergence et la production de sens car l'élève va confronter ses savoirs à l'action**. Ainsi, l'analyse des situations de soins va le conduire à **cheminer au travers de trois paliers d'apprentissage** : comprendre, agir, transférer. C'est le processus que propose Robo<sup>1</sup> (2012) : ANALYSER (à présent) pour COMPRENDRE (du passé) afin de DISCERNER pour DÉCIDER puis AGIR (dans l'avenir).

---

<sup>1</sup> Robo, P. (2012). *Savoir analyser sa pratique professionnelle...* Probo. Consulté le 21 avril 2021 sur [http://probo.free.freecrits\\_appsavoir\\_analyser\\_sa\\_pratique\\_revue\\_cefiec\\_juin\\_2012.pdf](http://probo.free.freecrits_appsavoir_analyser_sa_pratique_revue_cefiec_juin_2012.pdf)

Cette approche pédagogique vise **l'individualisation du parcours de formation** de l'élève en tenant compte de sa progression dans l'acquisition des compétences.

La formation est construite selon une organisation par **bloc de compétences** pour permettre **l'intégration des personnes** qui bénéficient **d'équivalences ou d'allègements** de suivi ou de validation selon les modalités de l'annexe VII « *Equivalences de compétences et allègements de formation pour l'accès au diplôme d'Etat d'Aide-soignant* » de l'arrêté du 10 juin 2021 **modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023**, relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. De ce fait, elle s'inscrit dans le développement de la formation tout au long de la vie.

Le découpage en blocs de compétences, centrés autour de l'acquisition de compétences, incite à l'aménagement de **parcours professionnels personnalisés**.

**L'individualisation du parcours de chaque élève** est nécessaire, au regard de l'hétérogénéité des parcours et des profils des publics accueillis. Elle favorise la **progression de l'élève** en lui permettant **d'évoluer à son rythme, selon un parcours et un accompagnement singulier**. Tous les membres de l'équipe pédagogique et administrative sont associés à cette démarche d'individualisation.

Différents éléments et outils structurent et individualisent les parcours de formation :

- **Une alternance** permettant à chaque élève de suivre la formation sur l'année en fonction des compétences à acquérir (cursus partiels, parcours de stage)
- **Un temps de rencontre** (à la pré rentrée) avec les organismes financeurs: conseil régional, **Pôle Emploi, Mission locale** permettant de traiter des situations individuelles complexes
- **Un suivi pédagogique individualisé** (7 H) : Des entretiens individuels, formalisés en début, à mi et fin de parcours et également à la demande de l'élève ou du formateur
- **Des temps de rencontre avec le formateur référent sur chaque lieu de stage**
- **Un contrat pédagogique** permettant un suivi/accompagnement personnalisé dans le cadre de situation spécifique ou difficulté particulière
- **Des outils numériques favorisant communication, information, accès aux données** (cours en ligne, logiciel de documentation à distance, site internet/plateforme pédagogique).
- **Un dispositif Accompagnement Pédagogique Individualisé** (35H dans la 3 premiers mois de la formation) : L'API est organisé au regard des attendus de la formation et des besoins des apprenants pour lui permettre de surmonter des difficultés et/ou renforcer des acquis. Il permet à l'apprenant d'identifier les prérequis attendus au sein de la formation et dans l'exercice du métier d'aide-soignant.
- **Des travaux personnels guidés** (35 heures) qui permettent de favoriser les liens avec les périodes de stages (en amont et à postériori), de réaliser des recherches, d'approfondir les connaissances.
- **Une initiation à l'anglais professionnel via la plateforme numérique « Misschool ».**

**La pratique réflexive** est valorisée car elle permet de mieux connaître les théories mobilisées dans l'action et les différents processus d'intervention. Elle est donc un moyen qui participe à

la construction de la compétence, puisqu'elle-même, selon l'approche socioconstructiviste, ne peut être construite qu'en situation.

**Des regroupements d'élèves** sont organisés sur les lieux de stage, des travaux cliniques ou pratiques sont positionnés à différents moments de la formation, à l'institut et en stage, afin de revenir sur les aspects théoriques, les processus, les stratégies et en dégager les principes transposables à de nouvelles situations.

**La finalité de la formation** est d'amener les apprenants vers un exercice professionnel responsable et réflexif.

Le développement de capacités telles que l'analyse, la réflexion éthique et la prise d'initiatives dans le respect du champ de compétences et des règles professionnelles, sont attendus des apprenants.

## DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Si la technologie numérique connaît un **essor considérable** dans le champ des soins et des prises en charge médicales, paramédicales et sociales, les instituts de formation évoluent dans un environnement où **les technologies de l'information et de la communication** occupent **une place prépondérante**. **Les technologies de l'information et de la communication (TICE) sont devenues des outils pédagogiques au service de l'enseignement et de la formation.**

**La crise sanitaire récente et ses adaptations nécessaires à la continuité pédagogique** ont démontré **l'intérêt et la plus-value de ces nouvelles pratiques pédagogiques innovantes**. Nos nouvelles **organisations pédagogiques « hybrides »**, alternant des temps de formation **présentiels et distanciels**, ont nécessité un **développement de l'utilisation du numérique** et une **réflexion sur l'évolution des techniques et méthodes** d'apprentissage (« classes inversées » ...) et de fait de notre projet pédagogique.

Au regard des attentes et besoins des publics apprenants, de l'évolution et adaptation nécessaire des méthodes d'apprentissage et pédagogiques et du contexte sanitaire et médico-social, notre **projet de modernisation**, adaptation et développement numérique **répond à des enjeux majeurs de formation professionnelle**. Il correspond également aux orientations territoriales du schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Nos publics, issus majoritairement des générations « Y et Z » plébiscitent les pédagogies intégrant les **nouvelles technologies collaboratives** telles les plateformes d'apprentissage et MOOC, les outils de réalité virtuelle et simulateurs, les logiciels didactiques de type serious game... Nous avons pu constater une réelle pertinence de ces dispositifs en terme de **dynamique pédagogique, facilitation d'apprentissages, motivation et interactivité**.

Par ailleurs, la crise sanitaire a démontré la pertinence et la **nécessité du numérique au service de la continuité pédagogique**. **Du fait d'avoir pu, grâce au numérique, maintenir l'intégralité de la formation en période de pandémie, nous n'avons enregistré aucune rupture de parcours de formation ni décrochage.**

A l'heure du développement généralisé des nouvelles technologies, nous devons nous inscrire dans une **démarche de réduction de la fracture numérique**.

**Il est donc indispensable, aujourd'hui, en tant qu'organisme de formation de disposer d'un environnement numérique à la hauteur des enjeux de la formation professionnelle.**

### Un projet pédagogique intégrant le développement numérique :

Notre **projet pédagogique intègre 2 objectifs majeurs** en terme de développement numérique :

- **Evolution et adaptation des méthodes pédagogiques** en lien avec les caractéristiques et attendus des publics d'apprenants accueillis et les évolutions métiers
- **Réduction de la fracture numérique** en termes d'accès et d'usage

L'objectif de l'institut est de **poursuivre son développement numérique**, selon différents objectifs :

- **Evolution des pratiques pédagogiques** vers de nouvelles modalités : télé-enseignement, pédagogie inversée, réalité virtuelle, plateformes numériques...
- **Adaptation des supports techniques** de manière à garantir une efficacité et qualité de fonctionnement (non effectif actuellement)
- **Développement de partenariats et de mutualisations pédagogiques ou fonctionnelles** (établissements d'adossés ou de GHT, autres IFSI-IFAS, université...) :
  - Développement de la **simulation en santé**
  - Égalité d'accès qualitatif **pour l'ensemble des apprenants à l'environnement numérique** de l'institut (mise à disposition de PC compatibles avec besoins capacitaires des plateformes et logiciels pédagogiques...)
  - Développement de la **communication** de l'institut : refonte site internet, réseaux sociaux
  - **Contribuer à l'attractivité de secteurs et professions en tension** par une meilleure valorisation des métiers et visibilité de l'offre de formation en lien

### Une dynamique de développement numérique déjà engagée :

Depuis 2015, l'institut de Beaune a intégré le développement numérique dans ses pratiques et a adapté progressivement des méthodes pédagogiques à ce nouvel environnement :

- Création de **2 salles de simulation**,
- Création d'une **salle informatique** (11 PC) dédiée aux apprenants (usage libre)
- Développement des **équipements informatiques** : matériel informatique (PC, écrans, vidéoprojecteurs)
- Mise à disposition gratuite de 13 PC portables pour les élèves et les étudiants
- Intégration **logiciel gestion documentaire** (AIDEL)
- Acquisition de **Quizz box** (logiciel de vote interactif)
- Mise en œuvre d'un **dispositif WIFI** à l'institut
  - Acquisition de **2 simulateurs de vieillissement pathologique**
  - Intégration pédagogique de la **Plateforme Simforhealth** (réalité virtuelle)
  - Intégration pédagogique de la plateforme d'anglais « Mischool »
  - Intégration pédagogique de **moocs, e-learning, serious games**

Pour cela, l'institut a investi **69 719,45€ prélevés sur les recettes de la taxe d'apprentissage** depuis 2014.

### Des perspectives pédagogiques et des enjeux nécessitant évolutions technologiques et acquisitions d'équipements

- **Intégration du distanciel et du téléenseignement** dans les formations infirmières et aide-soignante (un maximum de 70% de distanciel est prescrit dans les enseignements de la formation aide-soignante par l'Arrêté du 10 juin 2021 **modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023**, cours universitaires via plateforme numérique pour la formation en soins infirmiers...) :

- Intégration technique de la **visioconférence, dont un équipement mobile**, dans les salles de formation de l'institut (indispensable pour cours à distance, réunions professionnelles...)

- **Modernisation et adaptation techniques** indispensables à un usage adapté et optimal des équipements existants et sollicités :

- **Réseau wifi** (développement et amélioration nécessaire de l'existant)
- Remplacement du **parc informatique** (PC, vidéoprojecteurs...) dans un objectif d'adaptation des matériels aux outils pédagogiques (logiciels, plateformes...) et modalités d'exercice professionnel (déplacements des formateurs sur lieux de stage, en réunion, télétravail, collaborations...)
- Optimisation et adaptation des **équipements informatiques mis à disposition des apprenants**

- **Installation d'un support d'information numérique** (hall central) :

- Tableau d'affichage dynamique « *Digital Signage* »

- **Création d'un studio multimédia** :

- Développement et mise en œuvre innovante d'actions de communication (création de vidéos, plaquettes, flyers...)
- Intégration pédagogique du multimédia (capsules vidéos...)

### **Des perspectives de partenariats et de mutualisations**

- Initiation de **projet d'enseignements partagés** pour :

- Une sélection commune (IFAS Dijon/Beaune/Quetigny) dès 2022
- Une uniformisation des contenus d'enseignement
- Une rationalisation des ressources humaines
- Un gain d'efficacité (moyens, temps, organisation, coûts)

- Développement de **partenariats de coopération** :

- Acquisitions « partagées » d'équipements et dispositifs mutualisés (laboratoire multimédia...)

## VEILLE DOCUMENTAIRE ET PROFESSIONNELLE

Depuis avril 2024, le documentaliste propose aux formateurs, aux professionnels des Hospices civils de Beaune et aux élèves, la newsletter (ou info lettre) de l'institut.

L'un des principaux atouts de cette infolettre pour l'institut réside dans sa capacité à transmettre de manière synthétique les résultats d'une veille informationnelle. Elle permet de centraliser et de diffuser les données pertinentes recueillies, offrant ainsi aux destinataires un accès facile à des informations précieuses.

En recevant régulièrement des informations actualisées sur leur secteur d'activité, les élèves sont encouragés à remettre en question leurs pratiques. Ceci peut les inciter à repenser leurs méthodes de travail, à envisager des approches innovantes et à stimuler leur réflexion professionnelle.

L'infolettre joue un rôle crucial dans le développement professionnel continu. En maintenant les équipes informées des dernières évolutions de leur domaine, elle contribue à l'amélioration des compétences et à l'adaptation aux changements des métiers du soin. Cet outil s'avère donc être un véritable levier pour l'évolution et la performance professionnelle.

Cette newsletter abordera :

- L'actu santé
- Les ressources étudiantes/ formateurs (selon le public visé)
- Les nouveautés du centre de documentation
- La veille législative

Par ailleurs, les techniques de veille documentaire et l'utilisation des outils numériques seront enseignés dans les API.

La finalité est d'intégrer la veille documentaire comme compétence transversale dans le cursus de formation.

## FORMATION THEORIQUE

Bloc De compétences	Compétences	Modules
Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	C1 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
	C2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de préventions adéquates et les évaluer	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque
Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	C3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne
	C4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustements
	C5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	C6 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	C7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 : Accompagner des personnes en formation et communication avec les pairs

Bloc De compétences	Compétences	Modules
Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	C8 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
	C9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnement en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 : Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	C10 : Rechercher, traiter et transmettre, quelques soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9 : Traitement des informations
	C11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans une démarche qualité/gestion des risques	Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

## Cadre réglementaire : référentiel de formation

L'arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023, relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, prévoit les contenus de formation et organise leur dispensation en regard des référentiels d'activités, de compétences et de certification de la profession aide-soignante.

**Le référentiel de formation définit 5 blocs de compétences et 10 modules d'enseignement théorique et clinique.**

Ainsi, ce **diplôme d'Etat** est délivré à l'issue de **l'acquisition et validation des 11 compétences constituant les 5 blocs**, devant être maîtrisées et mobilisées par tout professionnel aide-soignant.

La **compétence** se définit comme un **ensemble de connaissances, de savoir-faire et de comportements mobilisés dans une action, adaptés à la complexité des situations et transférables à d'autres situations.**

Les **méthodes pédagogiques utilisées**, conduiront l'élève à adopter **une posture réflexive** qui lui permettra de fixer les savoirs afin de les rendre disponibles et mobilisables lors d'autres travaux.

Ainsi, différentes méthodes peuvent être utilisées conjointement.

### Méthodes pédagogiques :

- **Transmission** : il s'agit de transmettre des savoirs considérés comme essentiels. Ceux-ci sont plus généralement transmis sous la forme de cours magistraux qui peuvent être en amont ou en aval de l'expérience professionnelle.
- **Application** consiste à montrer à l'élève. Il s'agit plus généralement de travaux dirigés. Ces cours servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques. Il s'agit de mettre en synergie les divers enseignements et la réalisation des soins afin de donner du sens au travers d'exposés, d'exercices, et de situations cliniques et ainsi répondre aux besoins de santé des populations.  
Cette méthode permet de réaliser une formation au plus près des besoins des élèves, visant l'individualisation des apprentissages par l'utilisation de méthodes interactives.
- **Transposition/transférabilité** consiste à induire une démarche d'utilisation des savoirs transmis précédemment dans des situations particulières. Cette approche pédagogique sera privilégiée sur l'étude des situations emblématiques ou « situations cliniques » vécues en stage ou préparées par les formateurs et/ou professionnels de terrain. L'élève théorise, utilise des concepts, mobilise des connaissances qu'il met en relation avec des situations professionnelles. Le formateur souligne la singularité des situations et aide l'élève à identifier les concepts transférables à d'autres situations.

- **Etude des représentations des élèves** : consiste à prendre en considération leur réalité. Le formateur les aide à confronter leur vision à celle des autres ainsi qu'à la réalité professionnelle et à en faire l'analyse.
- **Expérimentation** consiste à mettre l'élève en situation d'apprendre par lui-même ; il s'agit de le conduire à tester, à explorer, à essayer, à lui faire vivre les situations.
- **Simulation** consiste à placer l'élève en situation de résolution de problème. C'est une méthode de type expérientielle. La situation est fictive, ce qui lui permet de se familiariser avec différentes problématiques.  
Le développement de la simulation en pédagogie, répondant au principe « jamais la première fois sur le patient », permet à l'élève d'expérimenter, de développer des savoir-faire, d'analyser et de transposer à d'autres situations.  
Les séquences pédagogiques utilisant la simulation répondent à une méthodologie spécifique structurée en 3 phases : briefing, déroulement du scénario, débriefing.
- **Immersion professionnelle** consiste à placer l'élève dans un contexte professionnel réel.

Tout au long de la formation, l'accent sera mis sur le développement des **aptitudes personnelles** et la **construction de l'identité professionnelle** afin de mettre en adéquation les comportements et attitudes qui dépendent de l'individu avec la réalité et les exigences professionnelles.

### Evaluations :

A l'institut, les évaluations sont **construites en collaboration formateurs/ intervenants**. Elles sont soumises à l'avis d'un **comité de lecture** composé de la directrice et de formateurs afin de vérifier que les questions soient bien en adéquation avec les objectifs d'évaluation et répondent aux fondamentaux définis pour chaque module.

En fonction des modules concernées, les évaluations peuvent écrites, orales ou sous forme de pratiques simulées. L'élève doit obtenir une note au **moins égale à 10/20 correspondant à la compensation des notes** des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se **compensent entre elles lorsqu'elles sont supérieures à 8/20**, et elles sont de **même coefficient**.

Pour les compétences en stage, le formateur référent effectue **la synthèse de l'acquisition** des compétences en stage et **soumet à la CVAR les résultats pour validation** ou non.

L'élève bénéficie pour les modules ou les compétences d'une session de rattrapage.

## Simulation en santé et réalité virtuelle

**La simulation en santé est une méthode pédagogique expérientielle.** Elle permet d'aborder avec les élèves différentes situations de soins et ainsi préparer les futurs professionnels à une prise de poste via un niveau de compétences important. Elle est intégrée tout au long de la formation dans **9 modules d'enseignement** sous différentes formes (jeux de rôles, simulateur de vieillissement pathologique et de handicap...) :

**Module 1** : Jeux de rôle pour des soins d'hygiène et de confort avec utilisation pour certaines situations du simulateur de vieillissement pathologique.

Chambre d'observation

**Module 3**: Evaluation de l'état clinique du patient en collaboration avec ESI.

**Module 4**: Jeux de rôle pour des soins en lien avec ce module. Pour certaines situations utilisation du simulateur de vieillissement pathologique.

**Module 5**: Exercice de mobilisation de la personne soignée.

**Module 6**: Jeux de rôle

**Module 7**: Jeux de rôle en lien avec la posture lors de l'encadrement d'un stagiaire

**Module 8**: Chambre des erreurs dans le domaine de l'hygiène hospitalière

**Module 9**: Jeu de rôle sous la forme d'une réunion de synthèse.

Jeux de rôle sur les transmissions

**Module 10**: Chambre des erreurs

**L'utilisation des méthodes de simulation et de réalité virtuelle permet aux apprenants d'expérimenter, de vivre et d'être placés en situation** (de soignant, de patient, de résident...) au plus près du réel. Il s'agit pour l'apprenant de **s'entraîner de manière sécurisée** (« jamais la première fois sur un patient ») à prendre en charge des personnes et à **gérer des situations complexes et variées**.

**Au cours de ces enseignements et pratiques simulées les élèves mobiliseront leurs connaissances, l'analyse réflexive, le raisonnement clinique, protocoles et procédures.**

La simulation est utilisée lors de certaines évaluations d'unités d'enseignement (modules 5 et 6).

## Culture de la qualité et gestion des risques

Afin d'acculturer les futurs professionnels à la démarche qualité et d'amélioration continue des pratiques professionnelles associée à la gestion des risques, ce focus sera particulièrement développé au regard de la nouvelle **réingénierie** de la formation avec deux modules dédiés à cette thématique :

- **Module 2** : Repérage et prévention des situations à risque. Ce module concourt à identifier et analyser les situations à risques auprès de différents publics (personnes âgées/dépendantes, femme, les enfants et adolescents) dans le but de proposer des actions de prévention.
- **Module 10** : Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualités et gestion des risques. Ce module sensibilise les élèves à la démarche qualité et à la gestion des risques, afin qu'ils soient des acteurs dans la démarche qualité des établissements de soins

Nous faisons le choix de **sensibiliser les élèves aides-soignants à la problématique majeure et complexe du « risque de chute » des personnes en situation de fragilité**, par un fil conducteur sur plusieurs modules de la formation. Il s'agit d'une problématique majeure de santé publique illustrée par le plan d'action national pour lutter contre les chutes des personnes âgées (21/02/22). La finalité est de former les futurs professionnels dans **l'amélioration de la gestion du risque de chute**, pour diminuer le nombre de chutes graves à forte incidence de mortalité.

## FORMATION CLINIQUE EN STAGE

Le stage, temps fort de la professionnalisation, représente **770 Heures pour un cursus complet** soit **22 semaines sur 4 périodes de stage**.

Pour les autres cursus, les temps de stage varient entre 10 et 17 semaines.

Terrain d'application et de mobilisation des enseignements théoriques et lieu de formation, il permet de découvrir, d'expérimenter, de comprendre.

En effet, la confrontation et l'analyse des situations complexes et des activités réalisées conduisent l'élève à s'approprier des savoirs et à développer des compétences. La rencontre des différents acteurs contributifs aux prises en charge participe à la construction de la posture et de l'identité professionnelle.

**La formation clinique doit obligatoirement comporter un stage auprès des personnes âgées et un auprès des personnes en situation de handicap physique ou psychique.**

**Le cadre supérieur chargé de missions transversales** est en responsabilité de la coordination des stages cliniques (gestion des stages et interlocuteur privilégié).

### Alternance

Partant de ces concepts, l'équipe pédagogique prend un soin tout particulier à organiser l'alternance et les parcours de stage des étudiants.

D'un point de vue général, l'alternance se construit en prenant en compte différents paramètres tels que:

- **Le référentiel de formation**
- **L'offre de stage**
- **Les objectifs d'apprentissage de l'année de formation**
- **Le parcours de formation et professionnel** de l'élève
- **Les besoins de l'élève** (typologies, objectifs d'apprentissage, domiciliation et situation personnelle...)
- **Les ressources et spécificités des lieux de stage**

Les stages s'organisent dans un périmètre de **50 kms environ de Beaune**, en secteur urbain, semi-urbain ou rural. Ils se déroulent en **milieu hospitalier** ou au sein de **structures de soins à domicile**, dans le **champ sanitaire, social ou médico-social**.

**L'IFAS dispose de 113 lieux de stage représentant 43 structures.**

## Objectifs de stage

Avant chaque stage, les élèves élaborent, en travail personnel guidé avec les formateurs, des objectifs qui doivent être en adéquation avec :

- **Les objectifs d'apprentissage de la formation**
- **Les spécificités de la structure d'accueil**
- **Les besoins d'apprentissage de l'élève au regard de son parcours antérieur**

Ces objectifs sont supervisés par le formateur responsable du suivi pédagogique de l'élève et communiqués à l'équipe responsable de l'encadrement.

Avant chaque départ en stage, des objectifs institutionnels sont communiqués aux élèves.

## Modalités de stage

Pour les cursus complets (pour les cursus partiels cf annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021 **modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023**, « *Equivalences de compétences et allègements de formation pour l'accès au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant* »), les **3 premières périodes de stage ont une durée de 5 semaines tandis que le dernier stage dure 7 semaines.**

Les 3 premières périodes de stages visent à explorer les 3 missions de l'aide-soignant :

- **Accompagner la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
- **Collaborer aux projets de soins personnalisés** dans son champ de compétences
- **Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel** dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé

Le dernier stage permet quant à lui **l'exploration ou la consolidation du projet professionnel** et le **renforcement des compétences de l'élève** afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le parcours de stage comporte au moins **une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.**

Au cours des stage, l'élève réalise une **expérience de travail de nuit et une expérience de travail de week-end.**

Concernant les personnes en cursus intégral, chaque stage est centré sur la totalité des compétences et pour les personnes en cursus partiels ou VAE, chaque stage est centré sur la ou les compétences à acquérir. (Cf Annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021 **modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023**, « *Equivalences de compétences et allègements de formation pour l'accès au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant* »)

Les *stages* s'effectuent sur la base de **35 heures par semaine**. Les horaires peuvent varier en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage. Concernant le suivi des horaires de stage, un planning prévisionnel doit être remis à l'institut au cours de la première semaine de stage. Le planning réel, validé par le maître de stage sera remis à l'institut par l'élève au retour de stage.

**Chaque stage fait l'objet d'une convention tripartite** (élève, directeur institut, directeur lieu de stage) fixant les droits et obligations des parties ainsi que les modalités des stages. L'accueil d'élève, ne peut se réaliser que sur des lieux de stage dits « **qualifiés** » : **convention de stage, charte d'encadrement et livret d'accueil**. Il est par ailleurs attendu que les structures d'accueil aient défini une **politique de stage** et soient engagés dans un **processus de professionnalisation des tuteurs**.

## Suivi en stage

**Chaque formateur de l'IFAS assure la référence de différents terrains de stage.**

Pour chaque stage les élèves rencontrent le formateur référent lors d'une visite en stage.

Un **suivi spécifique** peut être réalisé à la demande des professionnels du lieu de stage, de l'élève ou du formateur.

Un **Portfolio** (Cf. annexe IV de l'arrêté du 10 juin 2021 **modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023**, « *Portfolio, livret de suivi des périodes en milieu professionnel* ») est remis à chaque élève en début de formation ; trait d'union entre ce dernier, l'institut et le terrain, cet outil permet aux équipes d'encadrement d'identifier le parcours de stage, les acquisitions en termes de compétences, l'atteinte des objectifs de l'élève et de tracer les commentaires relatifs aux blocs de compétences. **Il permet d'individualiser l'accompagnement notamment lors des suivis pédagogiques et d'effectuer un bilan pour chaque période de stage.**

**Un bilan de mi-stage** doit être effectué et consigné sur le **Portfolio**. **L'entretien de mi-stage avec le tuteur** a pour objet de **faciliter le suivi des apprentissages de l'élève** et permettre les **réajustements éventuels**.

En fin de stage, l'évaluation est remise à l'élève au cours d'un entretien explicatif.

Au retour de chaque stage, un **temps de formation interactif est consacré à une réflexion sur les pratiques professionnelles et les situations de soins rencontrées**.

Deux fois dans l'année est organisé un **temps d'expression animé par une psychologue** est réservé aux élèves.

## Commission des stages avec les Hospices civils de Beaune

La commission des stages est pilotée par les cadres supérieurs de santé HCB et IFP.

La commission des stages permet au centre hospitalier de coordonner efficacement l'accueil et l'encadrement des stagiaires au sein de ses différents services. Elle assure une répartition équilibrée des élèves et veille à la qualité pédagogique des stages proposés. Elle permet entre autres de définir un capataire d'accueil sur l'ensemble des services des HCB.

Cela permet à l'établissement d'adossement de l'institut, d'identifier et de former de potentiels professionnels.

La commission permet à l'institut de s'assurer de la qualité et de la pertinence pédagogique des stages proposés par rapport aux objectifs, niveau de formation. Elle veille à l'adéquation entre le contenu des stages et le programme de formation.

Elle a pour objectifs :

- Améliorer les conditions d'accueil des apprenants en stage
- Développer les parcours de stage
- Avoir un regard critique sur l'accompagnement proposé ainsi que sur la collaboration lieux de stage et IFP

Les axes prioritaires de la commission des stages sont :

- L'accueil
- Evaluation en stage
- Les parcours de stage

La commission facilite le suivi et l'évaluation des stages par l'institut, en assurant une bonne communication avec les services d'accueil du centre hospitalier.

Cette commission des stages constitue un espace de dialogue et de coordination essentiel entre le centre hospitalier et l'institut de formation. Elle permet d'optimiser l'organisation des stages dans l'intérêt des élèves, des services de soins et des deux institutions.

## SUIVI PEDAGOGIQUE

Le **suiti pédagogique est un accompagnement personnalisé** de l'élève lui permettant de **développer ses potentialités d'apprentissage, d'acquérir la capacité à transférer ses acquis dans de nouvelles situations** et de **questionner son projet professionnel** dans l'objectif de le confirmer ou de l'infirmer. Ce temps peut être également un temps de régulation.

Ce temps privilégié (**7 heures** pour chaque apprenant) doit ainsi **participer au processus de professionnalisation de l'élève ainsi qu'à sa construction identitaire et posturale**.

Le suivi pédagogique concernera autant le suivi individuel de l'élève que le suivi collectif des élèves dont le formateur est référent.

Ces temps de **suivis pédagogiques** favorisent la **prise de conscience**, par l'apprenant, de sa **manière d'apprendre, d'analyser son parcours antérieur et une compréhension des situations**. Du côté du **formateur**, les suivis pédagogiques permettent une **meilleure connaissance de l'apprenant** et la possibilité de **créer avec lui une relation de confiance** et d'ajuster les modalités d'accompagnement.

### Suivi pédagogique individuel

Ainsi, au sein de l'institut, pour répondre aux dispositions ci-dessus, l'équipe pédagogique envisage ce temps comme un instant au cours duquel doit s'établir une relation de confiance dans un contexte bienveillant et où la singularité de l'élève sera prise en compte.

La mission du formateur référent de suivi pédagogique consiste à :

- **Assurer la liaison au sein de l'équipe pédagogique**
- **Réaliser les synthèses de stage et de dossier pédagogique**
- **Faire le point sur les acquis et la progression de l'élève**
- **Proposer l'adaptation du parcours de formation dans les limites des prérogatives du référentiel**

Autant d'aspects qui impliquent **compétence, collaboration, analyse, éthique et réflexion collégiale**.

Chaque formateur est responsable du suivi pédagogique individuel d'un groupe d'élèves. Chaque élève bénéficie d'une rencontre avec un formateur en début d'année, après chaque stage, après la CVAR si des compétences sont non validées et en fin d'année.

Des entretiens peuvent également être réalisés à la demande du formateur référent de suivi ou de l'élève lors de problématiques particulières.

Selon le niveau de formation, les problématiques abordées, l'entretien peut durer de 30 mn à 1 heure.

L'entretien s'appréhende dans une démarche contractuelle dont le cadre doit être présenté à l'élève.

L'élève et le formateur devront avoir préalablement préparé cet entretien selon les éléments indiqués ci-dessous.

Les outils pédagogiques nécessaires à cet entretien seront apportés par l'élève : le portfolio et le document élaboré à partir du guide d'entretien.

Les points abordés seront selon le degré de formation :

- **Résultats théoriques et cliniques**
- **Acquisitions transférables**
- **Démarches cliniques**
- **Posture apprenant**
- **Projet professionnel**
- **Parcours de formation**
- **Modalités et objectifs d'apprentissage**
- **Vécu de formation**

Il s'agit d'un **entretien** fondé sur une démarche **réflexive et de progression** qui sera tracé dans le dossier pédagogique informatisé de l'élève.

Les données consignées sont portées à sa connaissance ainsi que la synthèse.

## Contrat pédagogique

Ce **contrat** (élève et formateur référent du suivi pédagogique) est une **modalité d'accompagnement pédagogique individualisé** visant à optimiser le processus de formation et à l'évaluer sur des périodicités prédéfinies. Cet outil constitue également un élément s'intégrant dans l'analyse du parcours de l'élève.

## Suivi pédagogique collectif

Ce type de suivi se décline selon différentes modalités :

- Les suivis pédagogiques de promotion (effectués par référents d'année) :

- **Approche collective du groupe**
- **Information**
- **Régulation**
- **Analyse de situation**
- **Dynamique de groupe**
- **Vécu en formation**

- **Avant le départ en stage et à l'issue, un temps de suivi pédagogique collectif** est systématiquement organisé relatifs aux objectifs de stage.

- Des **bilans qualitatifs et quantitatifs de la formation** sont réalisés au cours de l'année avec les formateurs et la directrice (au cours de la première quinzaine, à mi-parcours, en fin d'année). D'autres sont également effectués après chaque stage.

## RAISONNEMENT CLINIQUE ET PRATIQUE REFLEXIVE

Le **raisonnement clinique** est le processus intellectuel par lequel tout soignant mobilise au quotidien ses connaissances théoriques et pratiques et ses compétences relationnelles pour offrir à chaque personne ou groupe de personnes, des soins adaptés à la situation. Il s'appuie sur une **conception humaniste des soins** basée sur les valeurs prônées dans l'institut.

L'apprentissage du raisonnement clinique infirmier vise à :

- **Prendre soin d'un individu dans une approche globale tout en tenant compte de sa singularité**
- **Permettre à la personne de mobiliser ses ressources pour rester actrice de sa santé et de ses soins**

L'**enseignement du raisonnement clinique** doit permettre à l'élève de mettre en lien les **données cliniques de la personne et les prescriptions avec ses connaissances** pour construire et conduire un projet de soins pertinent et négocié dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire.

Pour cela, l'accent est mis sur les **notions d'observation et d'analyse**. Une capacité à ou une compétence en matière d'observation constitue un **prérequis essentiel** pour débiter ce processus d'apprentissage du raisonnement clinique. **Elle fait partie intégrante du rôle de l'aide-soignante pour une prise en soin holistique**. La notion d'analyse est travaillée tout au long de la formation via les situations emblématiques et la démarche clinique.

S'appuyant sur le référentiel de formation, **l'enseignement du raisonnement et de la démarche clinique a pour but de développer chez le futur professionnel une démarche réflexive permettant une prise de décision et une action argumentée et analysée**.

La méthodologie de résolution de problèmes en est le fil conducteur et support de nombreux enseignements.

L'élève a la possibilité d'utiliser différents modèles infirmiers et plus particulièrement le modèle de Virginia Henderson afin de réaliser l'analyse clinique de la personne soignée. Il est amené à poser des objectifs pour effectuer des soins adaptés en combinant les savoirs acquis à l'IFAS et en stage.

Le **stage**, temps fort de la formation, participe à la **professionnalisation** de l'élève. En effet, la confrontation quotidienne à des situations de soins diverses et variées le conduit à mobiliser ses savoirs pour construire ses compétences. Le raisonnement clinique prend ainsi toute sa place dans une alternance intégrative.

Pour favoriser l'appropriation du raisonnement et de la démarche clinique, chaque élève doit réaliser les démarches de soins d'un certain nombre de patients pris en charge :

Stage 1 : 1 à 2 personnes

Stage 2 : 2 à 3 personnes

Stage 3 : 3 personnes

Stage 4 : 3 à 4 personnes

Les démarches effectuées sont soumises à **l'avis du tuteur et/ou des professionnels de proximité**. Au cours de la formation, l'élève devra effectuer des **démarches cliniques** qui aborderont les différentes dimensions des soins infirmiers et des situations de complexités croissantes.

Parallèlement, les formateurs exploiteront ces travaux lors des modules de formation en décryptant les connaissances mobilisées par l'élève pour effectuer la démarche de soins. Ils apporteront les précisions théoriques et méthodologiques nécessaires.

Ainsi, **l'enseignement du raisonnement clinique** vise le **développement de la réflexion et de l'analyse critique de l'élève** et participe à la fois à la construction des compétences requises pour l'exercice du métier d'aide-soignant et à l'élaboration de son identité professionnelle. **Le raisonnement clinique apparaît comme étant le socle méthodologique et réflexif du processus de soin et de la démarche projet.**

De plus, pour chaque période de stage, les élèves doivent décrire et analyser **2 situations rencontrées en milieu professionnel** (portfolio). Pour chacune des situations, une orientation sera donnée par les formateurs pour faire le lien avec le ou les blocs de compétence(s) abordé(s). Ces travaux seront repris en retour de stage et surtout lors des suivis pédagogiques.

Cette pratique réflexive positionne l'élève comme acteur de sa formation car il verbalise ses actions, ses difficultés, confronte ses représentations, développe des connaissances et peut-être force de propositions dans les pistes d'amélioration pour les prochaines pratiques. La pratique réflexive devient un temps de consolidation pour une professionnalisation en perpétuel mouvement comme énoncé par Vial.

Par ce travail, les apprenants vont mesurer l'importance de ne pas être dans « le faire pour faire » mais de comprendre comment ils agissent et d'avoir une autre vision du soin et de leur exercice professionnel. Reconstruire l'expérience, construire des connaissances et conduire une nouvelle pratique sont les points clés de la réflexivité avec au cœur l'activité professionnelle (actions, raisonnement).

# EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE ET DE LA FORMATION

**Ce projet pédagogique est le résultat du travail d'une équipe**, qui souhaite pouvoir mettre à disposition des élèves, des intervenants et des formateurs, un outil de référence.

Chaque acteur interne ou externe de la formation ou toute personne intéressée peut en avoir communication, soit par le biais du site internet de l'institut soit sur simple demande au secrétariat.

Lors de sa finalisation, il est communiqué à l'ensemble de l'équipe pédagogique, aux publics en formation (site extranet), à la direction des soins de l'établissement support ainsi qu'aux membres de l'ICOGI. Il fait également l'objet d'une communication à la commission des stages cogérée avec la direction des soins de l'établissement gestionnaire.

Document qui met en exergue les grands axes de la formation, il est le fil conducteur pour les professionnels qui choisissent, à un moment donné de leur carrière, d'expérimenter le métier de formateur.

Document évolutif, il permet de dégager des objectifs d'évolution pour les années à venir :

- **Poursuivre et développer le partenariat** avec les **établissements accueillant des élèves en stage afin de construire une alternance intégrative** effective notamment par le biais des **situations apprenantes identifiées et des parcours de stage**
- Poursuivre le développement de la formation aide-soignante par **l'apprentissage**
- **S'engager dans des travaux partenariaux visant à optimiser l'offre de stage**
- Poursuivre la dynamique de **développement numérique**
- Poursuivre et développer le **partenariat avec les HCB favorisant l'attractivité de la formation et des métiers** (développer des leviers d'attractivité : hébergements, contrats...)
- **Poursuivre et développer des partenariats avec les établissements scolaires et MFR** en faveur de l'attractivité pour les formations aux métiers de la santé
- Poursuivre l'implication de l'équipe pédagogique et des apprenants dans **la promotion de la recherche paramédicale**
- Poursuivre et développer la pédagogie via le dispositif « **patients experts** »
- Poursuivre l'engagement dans le développement d'une **culture d'amélioration continue de la qualité**
- Développer la **communication interne et externe** de promotion de la formation et du métier

Chaque fin d'année de formation, le projet pédagogique et ses objectifs d'évolution doivent faire l'objet d'une **évaluation**.

**Cette évaluation s'exerce à partir des bilans des modules de formation, de fin de formation, des stages, des enquêtes de satisfaction.** Elle doit également intégrer les évolutions

règlementaires, métiers, de santé publique ainsi que tous les éléments impactant les professions de santé.

Plus globalement, l'évaluation de la formation s'effectue par le biais de différents outils, inscrits dans la politique qualité de l'institut de formations paramédicales.

Le 20 juillet 2021, l'IFSI-IFAS et le département de formation continue ont obtenu leur première certification, sans réserve. Le 21 juillet 2024, l'IFSI IFAS et le département de formation continue ont satisfait sans réserve aux critères du référentiel QUALIOPI.

## CONCLUSION

Instrument d'arbitrage, de prise de décisions, le **projet pédagogique vise avant tout l'harmonisation et l'optimisation des pratiques pédagogiques, la qualité de vie à l'institut et la mobilisation des valeurs professionnelles.**

**Sa finalité reste centrée sur la qualité des pratiques professionnelles et des soins dispensés.**

La très récente réforme de la formation aide-soignante qui place l'individualisation des parcours et la reconnaissance des compétences acquises au cœur du dispositif modélise d'une manière très pertinente **l'approche soignante très individualisée** requise par les organisations de soin et d'accompagnement de type « parcours ».

Il appartient aux instituts de formation paramédicaux de former des **professionnels capables de s'engager et de participer aux évolutions constantes** d'une profession devant intégrer la complexité humaine et sociétale afin d'accompagner chaque personne dans son parcours de vie.

**L'institut de formations paramédicales de Beaune** s'emploie quotidiennement à **accompagner les apprenants dans leur processus de professionnalisation** en développant des **pédagogies innovantes** intégrant les enjeux majeurs de santé et de société.

## BIBLIOGRAPHIE

Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043360096/> (consulté le 18/8/24)

Arrêté du 10 juin 2021 **modifié par les arrêtés des 28 octobre 2022 et 9 juin 2023** relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignante et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646177> (consulté le 18/8/2024)

Loi « ma santé 2022 » et stratégie nationale de santé - Plans nationaux de santé publique

Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000804607/?isSuggest=true> (consulté le 18/8/2024)

Plan régional de santé 2018-2028 et schéma régional 2023-2028, <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-prs-2018-2028> (consulté le 18/8/2024)

Projet d'établissement des HCB, <https://hopital.hospices-de-beaune.com/index.php/presentation-generale>, (consulté le 18/8/2025)

Rapport VAILLANT, [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_service\\_sanitaire\\_pr\\_vallant.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_service_sanitaire_pr_vallant.pdf) (consulté le 18/8/2024)

Robo, P. (2012). *Savoir analyser sa pratique professionnelle...* Probo. sur [http://probo.free.freecrits\\_appsavoir\\_analyser\\_sa\\_pratique\\_revue\\_cefiec\\_juin\\_2012.pdf](http://probo.free.freecrits_appsavoir_analyser_sa_pratique_revue_cefiec_juin_2012.pdf), (Consulté le 21 avril 2021)

Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028, <https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr/wp-content/uploads/2023/12/SCHEMA-REGIONAL-DES-FORMATIONS-SANITAIRES-ET-SOCIALES-2023-2028.pdf>, (consulté le 18/8/2024)

*Projet pédagogique validé par l'ICOGI du 3 octobre 2024*